

une base de données accessible
24 heures sur 24 partout dans le monde.

La grossesse

Si vous envisagez d'aller travailler à l'étranger durant une grossesse, parlez-en à votre médecin. Certains vaccins sont peut-être à déconseiller. Vérifiez également si votre régime d'assurance maladie couvre les complications résultant d'une grossesse.

L'assurance maladie

Il est peu probable que votre assurance maladie canadienne vous couvre suffisamment à l'étranger. Vous devez donc vous procurer une assurance maladie appropriée avant de partir. Assurez-vous que vous en comprenez bien les conditions et que votre police couvre tous vos besoins et ceux des personnes à votre charge qui vous accompagnent. Il n'y a rien de plus désagréable que de se retrouver seul et malade à l'étranger, sans savoir si l'on pourra régler des frais médicaux considérables. L'assurance maladie est l'un des meilleurs investissements que vous pouvez faire.

Vous pouvez vous procurer une assurance maladie dans les agences de voyages ou directement chez un assureur ou un courtier d'assurance dont vous trouverez les coordonnées dans les Pages jaunes^{MC}. Vous devrez tenir compte de plusieurs facteurs, qui varieront selon votre destination et vos besoins en matière d'assurance, notamment :

- Votre assureur exige-t-il que vous soyez encore assuré par le régime d'assurance maladie de votre province?

- Votre assurance vous donne-t-elle accès à une ligne téléphonique d'urgence que vous pouvez appeler de n'importe où dans le monde si vous êtes en difficulté? Vérifiez si cette ligne fonctionne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, si les téléphonistes parlent plusieurs langues et si vous pouvez parler à des infirmiers ou à des médecins;
- Les frais d'hospitalisation et les frais médicaux connexes sont-ils réglés directement par la compagnie d'assurance ou devez-vous faire le paiement tout de suite et vous faire rembourser plus tard?
- La compagnie versera-t-elle à l'hôpital une avance de fonds en espèces si celui-ci l'exige?
- L'assurance couvre-t-elle votre évacuation médicale vers le lieu le plus proche où l'on offre les soins médicaux appropriés ou vers le Canada, avec le personnel médical d'accompagnement?
- Couvre-t-elle entièrement les frais d'accompagnement et d'assistance, ou devrez-vous régler ces coûts?
- Votre police prend-t-elle en compte les maladies préexistantes? Si vous vous trouvez dans ce cas, vous devez en aviser l'assureur et lui demander de certifier par écrit que vous êtes couvert. Sinon, votre demande de remboursement pourrait vous être renvoyée comme étant « nulle et non avenue ». Si l'assurance exclut les maladies préexistantes, évaluez soigneusement les coûts éventuels et l'accessibilité des services dont vous